

Webinaire « Moustique tigre, quels moyens de lutte pour limiter sa prolifération ? » - 24 mai 2024

Questions-Réponses

- **Est-il possible qu'il y ait une sous-déclaration des cas d'arboviroses au vu des symptômes peu spécifiques ?**

Cela est possible si les personnes malades ne consultent pas de professionnels de santé ou si les professionnels ne pensent pas à dépister ces maladies.

Les campagnes de sensibilisations réalisées par l'ARS auprès des professionnels de santé limitent cette sous-déclaration.

- **Si une personne est contaminée par un des virus (dengue, zika, Chikunuya), reste-t-elle contagieuse à vie ?**

La dengue, le chikungunya et le Zika ne sont pas des maladies directement contagieuses d'homme à homme. La transmission s'effectue par l'intermédiaire d'un moustique tel que le moustique tigre. Pour s'infecter le moustique doit piquer la personne malade pendant la période où le virus circule dans son sang (période de virémie). Cette période dure environ une semaine après le début des symptômes.

- **Pourquoi le moustique tigre se propage-t-il davantage ces 10 dernières années en métropole ?**

Le moustique tigre est apparu dans le sud de la France métropolitaine en 2004 et a colonisé les départements en remontant vers le nord. Plusieurs explications peuvent être avancées concernant son implantation rapide :

- il circule avec les humains et leurs activités (dans les transports, les bagages, les pneus...)
- Une surveillance de son implantation plus développée sur le territoire depuis 2019, la réglementation organise la lutte anti-vectorielle sur le territoire (compétence ARS) ;
- une lutte préventive insuffisamment mise en œuvre : les gestes de prévention des potentiels gîtes larvaires sont insuffisamment connus : vider et couvrir les contenants susceptibles de retenir de l'eau de pluie ;
- des conditions climatiques peut-être plus favorables à son développement par le changement climatique qui s'opère.

- **Quelle est la taille des œufs ? Sont-ils visibles à l'œil nu ?**

Les œufs ne sont pas visibles à l'œil nu (< 1 millimètre).

- **Ces moustiques ont-ils des prédateurs ?**

Les libellules et les chauves-souris sont des prédateurs du moustique. Les oiseaux et les amphibiens en consomment mais dans une moindre mesure.

Le développement de la biodiversité est à encourager pour lutter contre le moustique tigre. Cependant, l'efficacité de ces prédateurs est relative à l'abondance des moustiques et à la présence d'autres proies alternatives.

- **Comment une collectivité a connaissance de l'installation de pièges pondoirs sur son territoire ?**

L'opérateur en charge de la surveillance entomologique informe la commune en cas d'installation de pièges pondoirs sur son territoire. Un relevé GPS est envoyé afin de préciser la localisation exacte de ces pièges dans les espaces publics.

- **Les traitements sont réalisés sur les moustiques adultes ou sur les larves ?**

Une opération de démoustication est déclenchée seulement en cas de risque de propagation épidémique de la dengue, du chikungunya ou de zika (arboviroses). Ce traitement par pulvérisation a pour but d'éliminer les populations adultes de moustique tigre, qui pourraient avoir été en contact avec un malade afin de casser toute chaîne de transmission.

Par ailleurs, l'opérateur diligenté par l'ARS pour surveiller l'implantation du moustique tigre est amené à sensibiliser, en porte à porte, les riverains afin de relayer les gestes pratiques à adopter dans les jardins. Dans ce cadre, un larvicide peut être ajouté dans l'eau si des récipients ne peuvent être vidés ou difficilement recouverts.

- **Nous avons de nombreux puits sur notre commune, quelles sont les recommandations pour ces ouvrages ?**

Si un puits est peu utilisé et que l'eau reste donc stagnante, il est conseillé de couvrir l'ouvrage de façon hermétique ou à l'aide d'une moustiquaire.

- **Les moustiques tigres peuvent-ils également proliférer dans les réseaux et ouvrages de traitement des eaux usées ?**

Le moustique tigre se développe principalement dans des petits volumes d'eau stagnante et peu souillée. Les stations d'épuration ne constituent pas des lieux privilégiés par ce moustique pour se reproduire.

- **Où trouver des affiches et dépliants de communication ?**

L'ARS des Pays de la Loire met à disposition des collectivités un kit de communication personnalisable par la collectivité à retrouver sur : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/kit-communication-campagne-de-prevention-moustique-tigre>

Des exemplaires du flyer peuvent être mis à disposition à la demande (se rapprocher du service communication de l'ARS ou du service Santé publique et environnementale en département : ars-pdl-communication@ars.sante.fr / ars-dtXX-SPE@ars.sante.fr – NB : XX est à remplacer par le numéro de département concerné).